

Avis n°2022-13 du CSRPN Occitanie
relatif à une demande d'autorisation de travaux en RNN de Prats-de-Mollo
(réhabilitation d'un talus de piste)

Vu la demande d'autorisation de travaux dans la Réserve Naturelle Nationale (RNN) Prats-de-Mollo, dans le cadre de la réhabilitation de la piste de Roques-Blanques pour la mise en défens d'un talus de piste par une clôture fixe en ganivelles, établie en novembre 2021,

Vu l'avis du rapporteur du CSRPN,

Vu les débats lors de la réunion du groupe de travail « Aires protégées » du CSRPN le 17 mai 2022,

Vu le vote électronique du CSRPN du 19 au 31 mai 2022 inclus,

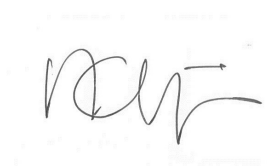
La réhabilitation du talus haut de la piste au niveau du Col de Bise contribue à améliorer l'état de la Réserve naturelle et l'aspect paysager, tout en respectant et pérennisant la piste indispensable à l'activité pastorale. Les impacts minimes pendant le chantier seront largement compensés par ces améliorations.

Après en avoir délibéré, le CSRPN émet un avis favorable avec les recommandations suivantes :

- Le CSRPN demande que les travaux se déroulent pendant la période d'activité des batraciens et des reptiles, afin d'éviter leur destruction.
- Les matériaux et le matériel seront entreposés dans des secteurs sans végétation.
- Le personnel de la réserve sera associé au chantier. Ce sera aussi l'occasion de l'adapter à la présence de micromammifères ou d'invertébrés qui seraient alors observés. Les espèces exotiques envahissantes seront surveillées pendant la phase de revégétalisation.
- Le CSRPN recommande de se rapprocher du CBN compétent sur ces milieux, afin d'améliorer le processus de revégétalisation par d'éventuelles replantations, accompagnées de dispositifs limitant l'érosion des sols.

Toulouse, le 1^{er} juin 2022

La présidente du CSRPN Occitanie



Magali Gerino